

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

deliberation :
N° 2013_19_1

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

L' an deux mille treize , le mardi 21 mai à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Mairie, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 02 Mai 2013

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre

**Objet : Décision de vente
de concessions
perpétuelles**

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur Jean-Pierre Montassier prend la présidence de la séance.

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que les personnes ci-après ont fait une demande d'acquisition de concession perpétuelle au cimetière communal.

- M. et Mme COSSA Michel
- M. et Mme DORIN Gérard
- M. GUILLIEN Sylvestre
- Mme BLANCHARD épouse GLEMAIN Martine et M. Marc GLEMAIN
- M. et Mme LIOT Gérard

Il rappelle que le caractère perpétuel est concédé aux personnes qui ont une antériorité de la famille sur la commune, un attachement affectif à la commune.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accorder la vente de concession perpétuelle aux personnes nommées ci-dessus;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans,
mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT